

La Présidente

DRH/CM/YLG/ASF/2026-07

Monsieur Frédéric BRIZOT

Secrétaire général

Syndicat CGT Région des Pays de la Loire

1 rue de la Loire

44966 NANTES Cedex 9

Monsieur Le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre courrier qui avait pour objet *"urgence sociale pour les 4000 agents publics de la collectivité"*.

J'ai pris connaissance avec attention de son contenu relatif à la situation du pouvoir d'achat des agents de la Région et aux difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte économique actuel.

Sachez que je comprends votre intervention, qui traduit les préoccupations d'une partie des agents que vous représentez. Personne ne peut aujourd'hui ignorer les conséquences de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie sur le quotidien de nombreux ménages, y compris celui des agents publics. Les enjeux que vous évoquez sont réels et méritent d'être considérés avec sérieux.

Comme vous le soulignez, les questions relatives à l'évolution du point d'indice, aux grilles indiciaires de la fonction publique ou encore au traitement des rémunérations relèvent, pour l'essentiel, de décisions nationales. La Région, en tant qu'employeur public territorial, applique le cadre législatif et réglementaire fixé par l'État.

S'agissant plus particulièrement de notre collectivité, je veille, dans le respect de ce cadre et des équilibres budgétaires qui s'imposent à toute collectivité territoriale, à conduire autant que faire se peut, une politique de ressources humaines qui concilie attractivité, reconnaissance de l'engagement des agents et soutenabilité financière. Cet équilibre est indispensable pour garantir, dans la durée, la qualité du service public régional.

Vous évoquez notamment le régime indemnitaire et principalement l'IFSE. Ce sujet fait partie des dispositifs régulièrement examinés dans le cadre de notre politique de rémunération globale, qui ne saurait être réduite à une seule de ses composantes. Les choix opérés tiennent compte de multiples paramètres : les évolutions réglementaires, les priorités de gestion, l'équité entre les agents, les contraintes financières ainsi que la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

Concernant le télétravail, la Région demeure attachée au protocole en vigueur, issu d'un dialogue social constructif. Sa mise en œuvre s'effectue dans le respect des dispositions arrêtées collectivement, tout en prenant en considération les nécessités de service et les spécificités des missions exercées. Les directions sont régulièrement invitées à rechercher les modalités d'organisation les plus adaptées, dans ce cadre.

Enfin, j'ai bien pris connaissance des demandes formulées par votre organisation, qu'il s'agisse de l'ouverture de négociations sur des mesures financières d'urgence ou des sollicitations adressées au Gouvernement. Elles seront examinées avec l'attention qu'elles méritent. À ce stade, elles n'appellent

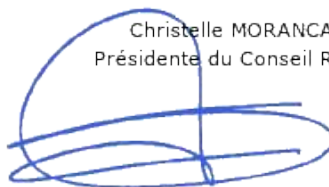
toutefois pas de modification des orientations retenues par la collectivité, lesquelles s'inscrivent dans le cadre des responsabilités qui sont les nôtres.

Soyez assuré que la qualité du dialogue social demeure une priorité de l'exécutif régional. Les instances de dialogue prévues à cet effet continueront à permettre des échanges ouverts, respectueux et constructifs sur les sujets qui concernent les agents et le fonctionnement de notre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement, le 07/09/2026
Par Christelle MORANCAIS
A NANTES (44966), FR

Christelle MORANCAIS,
Présidente du Conseil Régional

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.